

# SEANCE DU 29 AOUT 2019

**Présents** : Mmes VENTENAT. MF, VIALTAIX. M, GARRET C, GEAIX G, GENDRAUD MA, Mrs DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, ROUSSEL. C, PEYRAUD C, DESGRANGES. R.

**Excusés** : Mme SIMON. L, Mrs. DEMENEIX.T, FAUCHER C.

**Pouvoir** : Mme SIMON. L à Mr SAPIN.R.

**Secrétaire de séance** : Mme VIALTAIX. M.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2019. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

## **REMBOURSEMENTS GROUPAMA**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'émission d'un avis de remboursement, émis par Groupama dans le cadre d'une modification du contrat d'assurance de la flotte automobile. Elle propose à l'Assemblée d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- D'accepter cet avis de remboursement d'un montant de 211.70 €.

## **SUCCESSION GARDE/SIMON**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé par la Direction Générale des Finances Publiques concernant la succession GARDE/SIMON.

Ce courrier explique que Madame GARDE veuve SIMON étant décédée depuis plus de 30 ans, sans héritiers ou laissant des héritiers refusant la succession, la prescription du trentenaire s'applique et suivant les articles 713 du code civil et L. 25 du code du domaine de l'Etat et L. 1123 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens sans maître reviennent de plein droit à la commune.

Plusieurs possibilités se présentent :

- Soit la commune accepte les biens comportant des terres et une propriété bâtie, qui seront alors incorporés dans le patrimoine communal par délibération puis affichage du procès-verbal de cette prise de possession.
- Soit la commune refuse d'exercer son droit au profit de l'EPCI et les biens sont donc réputés appartenir à la comcom.
- Soit la commune et l'EPCI refusent d'exercer leur droit et la propriété est transférée de plein droit à l'Etat. La commune dans ce cas en informe la préfecture par courrier qui constatera par arrêté préfectoral le transfert des biens dans le domaine de l'Etat.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la superficie de la propriété qui est de 9ha 24a et 36ca, composée d'une propriété bâtie, de terres et de bois.

Certains biens sont actuellement exploités sans autorisations. C'est pourquoi au vue de la complexité de cette affaire, Madame le Maire propose que la commune délègue la gestion à la SAFER si toutefois celle-ci optait pour un transfert en sa faveur. L'assemblée approuve cette décision.

Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour le transfert de ces biens vers la commune.

Madame le Maire explique qu'elle mettra au vote cette affaire lors de la prochaine séance, lorsqu'elle aura pris attache auprès des services de l'Etat pour avoir de précisions sur les frais, les actes et toutes démarches utiles à ce transfert.

## **VITANUTRITION**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal d'un entretien avec Mr DELARBRE, directeur de Vitanutrition, pour aborder trois points :

- L'emprise de la voie ferrée
- La fibre optique
- La défense incendie

### **Emprise de la voie ferrée :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa prise de contact avec Monsieur BOUDIN, SNCF Réseau afin de connaître les modalités pour permettre une emprise sur la voie ferrée par l'entreprise Vitanutrition.

A savoir qu'il n'y a plus d'autorisation de vente d'emprise de voie délivrée mais uniquement un transfert de gestion vers les collectivités. En tout état de cause, il faut avant tout demander le déclassement de la voie, qui a déjà été demandé entre Montluçon et Evaux.

Désormais, il faut demander le déclassement de la ligne depuis Evaux jusqu'à Mérinchal. Après consultation de différents organismes tels la Région, le Département, les Associations des Usagers...le ministère des transports autorisera SNCF Réseau à procéder à la fermeture administrative de la ligne. Le traitement de cette demande prend environ 18 mois.

L'entreprise souhaite effectuer des travaux de terrassement pour permettre la réalisation d'une plateforme sur cette emprise. De fait, les travaux pourront être effectués par la commune ou la communauté de communes dans le cadre de la compétence économique. Et dans un même temps cela permettrait de développer la voie verte initialement prévue.

### **Fibre optique :**

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'une demande de l'entreprise a été faite auprès d'Orange pour un raccordement à la fibre optique. Il y a environ 800m de câblage pour y parvenir, soit un coût conséquent. Un dossier de demandes de subvention doit être réalisé en commun avec la comcom, la Région et le Département, abaissant le reste à charge pour l'entreprise à environ 3 000 €.

### **Défense incendie :**

Monsieur DELARBRE fait part à Madame le Maire d'une visite de contrôle survenu il y a peu de temps et au cours de laquelle il a été demandé de mettre en place la défense incendie prévue, à savoir un second point d'eau près de l'Etang Sagne Jurade. Madame le Maire explique à l'Assemblée avoir organisé une rencontre entre Mr GIGOT Lucien et Mr COSTE Mickaël. A

l'issue de cette rencontre il apparait que la mise en place de la défense incendie s'avère compliquée.

### **DALAUDIÈRE**

Monsieur DESGRANGES Roland explique au Conseil Municipal que l'entreprise Dalaudière a été liquidée le 26 juillet 2019, avec une prolongation d'activité d'un mois afin de permettre une reprise dans de bonnes conditions.

Le 23 août 2019, la création de l'entreprise Dalaudière Automation a été actée avec une reprise totale des salariés. L'entreprise mère datant d'une trentaine d'années, CMS Automatismes est située en Moselle sur une commune d'environ 300 habitants, et est gérée par deux frères. L'activité principale est la fabrication de machines spéciales largement tournée vers l'automobile.

Dalaudière Automation a démarré lundi 26 août 2019. Le choix de la reprise de cette entreprise est justifié par une concurrence accrue et un besoin en bols. En effet, 8 à 10 bols sont nécessaires par ligne d'assemblage. Cela permettra à l'entreprise de garantir et développer des marchés. Mr BUCHEIT, le dirigeant est venu lors de la reprise ce lundi et a rencontré Mme le Maire, Mrs DESARMENIEN et PERRIER. Il semble avoir une réelle volonté d'investissement et cherche déjà à remplacer le matériel obsolète pour permettre de gagner en qualité de fabrication et ainsi justifier de l'augmentation des prix.

Monsieur DESGRANGES Roland explique qu'il serait judicieux que la fibre soit rapidement déployée sur l'entreprise pour permettre le bon développement de l'entreprise. Madame le Maire propose qu'un courrier adressé à la comcom soit rédigé par l'entreprise pour faire la même demande que l'entreprise Vitanutrition.

### **AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'envoi d'un projet de cahier des charges par Mr BAUDIN (CAUE) pour l'étude préalable à l'aménagement de la Place du Centre Bourg.

Madame le Maire interroge l'Assemblée sur la poursuite de ce projet et demande qui pourrait se rendre disponible pour avancer sur le dossier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer ce projet. Les volontaires pour la réalisation de celui-ci sont :

Roland – Marina – Marie-Antoinette – Régis – Geneviève – Daniel – Christian

Madame le Maire informe les participants que la prochaine réunion aura lieu début octobre.

### **EXPERTISE SUITE SINISTRE TRANSFORMATEUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'expertise réalisée suite au sinistre du transformateur. L'expert a appliqué une vétusté de 80% sur le matériel concerné par le sinistre soit un remboursement de 1 560 € sur une facture de 7 800 €.

La mairie a donc transmis des justificatifs permettant d'établir une vétusté moins importante, tels la facture du changement de l'horloge astronomique datant de 2016 et les travaux sur l'éclairage public datant de 2014. Le dossier est ré-ouvert et nous attendons le rendu définitif.

Monsieur Christian PEYRAUD demande qu'un devis soit établi pour le nettoyage du transformateur, noirci par la fumée. Madame le Maire explique qu'une demande sera faite auprès du référent d'ENEDIS.

### ETAT DES DEPENSES ECOLES

#### TRANSPORTS SCOLAIRES

	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2018-2019</b>
<b>DEPENSES</b>	11 500,65 €	10 585,08 €	7 920,08 €
<b>RECETTES</b>	2 479,00 €	2 109,00 €	2 035,00 €
<b>TOTAL DEFICIT</b>	<b>9 021,65 €</b>	<b>8 476,08 €</b>	<b>5 885,08 €</b>

**TARIF : 37 € / trimestre**

A partir de cette rentrée scolaire, la Région encaisse le paiement des familles, qui viendra en déduction des 15% restant à charge pour la commune.

#### GARDERIE

	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2018-2019</b>
<b>DEPENSES</b>	1 437,00 €	1 610,70 €	1 608,23 €
<b>RECETTES</b>	2 238,00 €	3 203,10 €	1 913,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>801 (Excédent)</b>	<b>1592,40 (Excédent)</b>	<b>305,37 (Excédent)</b>

#### CANTINE

	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2018-2019</b>
<b>DEPENSES</b>	33 970,30 €	35 198,68 €	32 367,66 €
<b>RECETTES</b>	26 089,50 €	24 227,00 €	22 356,80 €
<b>TOTAL DEFICIT</b>	<b>7 880,80 €</b>	<b>10 971,68 €</b>	<b>10 010,86 €</b>

**TARIF : 3,60 € repas enfant - 5,00 € repas adulte**

	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2018-2019</b>
<b>ALIMENTATION</b>	12 096,36 €	11 067,93 €	11 204,27 €
<b>PERSONNEL</b>	21 873,94 €	24 130,75 €	21 163,39 €
<b>NBRE REPAS</b>	7312	6686	5653

Madame le Maire informe l'Assemblée du départ en retraite de Ghislaine GAUMET à compter du 01 janvier 2020. Il faudra donc pourvoir à son remplacement. Madame le Maire a interrogé Dominique ROTTURA qui n'est pas intéressée.

Madame le Maire informe le conseil municipal des effectifs pour cette rentrée :

- 17 élèves en maternelle
- 30 élèves en primaire

Madame le Maire fait part également d'une motion qui sera prochainement proposée par l'AMAC concernant le transfert de la compétence des transports scolaires à la Région qui semble peu judicieux au vu des spécificités de notre territoire.

### CLECT

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réunion de la CLECT prévue ce mardi 03 septembre et concernant l'évaluation du transfert de charges lié à la compétence « service école ».

Madame le Maire explique que cette réunion portera sur une discussion afin de connaître l'orientation à suivre, sachant qu'il y a deux possibilités :

- Soit le droit commun qui correspond à l'évaluation stricte des charges transférées. A savoir, qu'il existe deux calculs possibles qui comprennent une dépense totale de 1 400 000 € pour la comcom comprenant les charges directes + charges indirectes – les recettes ou un montant total de dépenses de 1 200 000 € comprenant les charges directes – les recettes.

Voici ci-dessous le coût réel des écoles de Mérinchal dont l'année de référence est 2018 :

<b>DROIT COMMUN</b>					
	<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>CHARGES INDIRECTES</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>RECETTES (part fonct autres communes)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ELEMENTAIRE</b>	32 204,00 €	1 490,00 €	33 694,00 €	7 800,00 €	25 894,00 €
<b>MATERNELLE</b>	28 435,00 €	1 765,00 €	30 200,00 €		30 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 639,00 €</b>	<b>3 255,00 €</b>	<b>63 894,00 €</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>56 094,00 €</b>

- Soit la méthode dérogatoire qui prendra en compte des critères de répartition différents.

A ce transfert de charges, il faut également ajouter le contingent incendie qui s'élève à 26 502.54 €.

Madame le Maire rappelle que ces transferts de charges viendront en déduction de l'attribution de compensation de la commune qui était de 94 892 € en 2018.

### **POINT VOIRIE**

Monsieur DEVESSIER rend compte des travaux de voirie réalisés sur la commune. Le goudronnage du Montalon au Parjadis et de la Valette au Jobert ont été réalisés fin juillet.

Le PATA a été réalisé à la suite sur une partie de la Roche au Mazaud et du Mazaud à Bordessoule le Miépeix. De plus, les employés ont effectués deux bouilles.

Monsieur DEVESSIER rend compte de la rencontre avec Mme PERREAU de la Bessède concernant un problème d'eau pluviale venant de la route. Pour solutionner le problème, il lui a été proposé de mettre en place des bordures permettant de retenir l'eau. Ces travaux ne pourront avoir lieu qu'après le passage du SIAEPA qui doit déplacer les vannes des conduites d'eau passant devant chez elle.

### **TRAVAUX SANITAIRES ECOLE PRIMAIRE**

Madame le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise DELEGLISE pour la remise aux normes du coffret électrique de la chaufferie pour un montant de 1 308.74 € TTC. Madame le Maire propose d'accepter ce devis. L'Assemblée accepte cette proposition.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Maison France services :**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la modification des MSAP en Maison France Services. Un comité de pilotage doit être constitué dont les membres seront les Présidents des EPCI.

#### **Réunion SIAEPA :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion en sous-préfecture prévue mercredi 04 septembre à 9h30 suite au rapport rendu par la cour des comptes sur le SIAEPA. Madame le Maire sollicite les délégués pour participer à celle-ci puisqu'elle sera absente. Les délégués acceptent.

#### **Adressage commune :**

Madame le Maire explique que dans le cadre du déploiement de la fibre, il est demandé de réaliser un adressage complet de la commune. En effet, cette étape est indispensable. Lors du dernier conseil communautaire, des intervenants de la Poste ont présenté une offre d'adressage préliminaire pour un montant de 4 400 €. Madame le Maire prendra attache auprès de la communauté de communes afin de savoir s'il y a possibilité de regrouper les demandes des communes et ainsi bénéficier de tarifs avantageux.

#### **Festival le Bruit de la Source :**

Madame le Maire tient à féliciter le Club des Jeunes ainsi que les bénévoles pour cette soirée très réussie, durant laquelle une atmosphère « bon enfant » régnait. Madame le Maire propose de participer au pot prévu pour remercier tous les participants.

**La séance est levée à 23h15**